

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Septembre 2020

PRESENTS : M. Sébastien OLLIVIER, M. Bernard LEULLIETTE, Mme Pamela MOHAMED,
Mme Véronique PAMART, Mme Christelle MARTEL, Mme Hélène-Catherine
BERTON, Mme Valérie HUART, M. Xavier DESRUENNE, M. Jean MASSON,
M. Eric DUCLAYE, M. Olivier YZANIC, Mme Anne GRAVELINE

EXCUSES : M. Daniel LOTTEAU, M. Thierry BUISSE, Mme Cindy BLARY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne GRAVELINE

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour des points supplémentaires à savoir :

- Création de la commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2020

Aucune remarque particulière.

POUR : 12 ABSTENTION : 0

ATTENTION POINT N° 6 : APPEL A CANDIDATURES

2) SITUATION COVID 19

ASSOCIATIONS

M. Eric DUCLAYE, M. Sébastien OLLIVIER ont préparé des protocoles sanitaires pour les associations du village et la location de salles.

M. DUCLAYE indique *le Club de Foot* a un protocole assez complet.

Les enfants ne rentrent plus dans les vestiaires sauf en cas de pluie (6-9 ans et 11-13 ans avec distanciation 2/3 patères).

Ils arrivent en tenue et repartent en tenue. Référent : Mme MARION Tiphaine

La situation est plus délicate pour les adultes : pas de référent

L'association est informée que

- les douches sont interdites normalement

Le nettoyage des vestiaires est fait avec des lingettes.

L'U.S.V.P s'occupe également de la Modern Jazz dont les séances se déroulent dans la salle des fêtes.

L'association nous indique qu'entre chaque séance, la serpillière est passée , les lingettes sont utilisées pour nettoyer ce qui a été touché.

Les tables qui servent pour la cantine sont remises en places.

Les personnes qui les manipulent portent des gants

Quant à la zumba, les personnes arrivent en tenue et partent en tenue. Pas d'utilisation des douches.

L'association de Badminton se charge du nettoyage des piquets, des sols. Par contre la distanciation est rendue plus difficile du fait du jeu.

Aucun public (même les parents) n'est présent. Les salutations se font de façon orale.

Autre point : nous recherchons une solution pour que la ventilation soit active dans la salle de sports.

La solution du détecteur de présence est envisagée. Le coût d'une telle intervention s'élèverait à environ 500 €

LOCATIONS DES SALLES :

L'occupation de la salle des fêtes et de la salle Aqua-Terra est réduite de moitié.

Monsieur le Maire propose de suspendre les nouvelles réservations pour location jusqu'au 01 Mars.

Monsieur LEULLIETTE indique que si les salles ne sont pas louées, les recettes de la commune vont baisser ce qui entraînera une baisse des dépenses.

Monsieur OLLIVIER propose de prendre les demandes de réservations de salles sur une liste d'attente pour pouvoir recontacter les éventuelles personnes intéressées ceci afin d'éviter un engagement auprès de traiteurs pour leur annoncer ensuite que le nombre de personnes a baissé ou que la location n'est plus possible.

Il sera possible d'évoquer à nouveau ce point lors d'un prochain conseil municipal selon l'évolution de la situation sanitaire.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Monsieur le Maire propose également de poursuivre la démarche qui avait été entreprise par le précédent conseil municipal à savoir le remboursement des locations de salles annulées suite à la pandémie.

.../

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3) ELECTION DES MEMBRES DU CCAS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle le rôle et l'organisation du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S en fonction de l'importance de la commune et des activités exercés par le C.C.A.S

Le nombre est au maximum de 16 personnes :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Dans ce cas y participe :

- un représentant des associations familiales (sur proposition de l'Union départementale des associations familiales – UDFA)
- un représentant des association de retraités et de personnes âgées
- un représentant des personnes handicapées
- un représentant d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Le Maire est président de droit.

Dès sa constitution le conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du maire.

Monsieur le Maire rappelle la procédure concernant l'élection des membres issus du Conseil Municipal.

Après avoir procédé au vote, les personnes suivantes ont été élues à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur YZANIC Olivier

- Madame PAMART Véronique
- Monsieur MASSON Jean
- Madame MARTEL Christelle
- Monsieur LEULLIETTE Bernard
- Madame MOHAMED Pamela
- Monsieur DUCLAYE Eric
- Madame HUART Valérie

.../

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée des membres qu'il a choisi pour compléter le C.C.A.S

- M. MAZURE François
- M. FROMENT Jean-Philippe
- Mme CAUCHY Isabelle
- M. THIERRY Philippe
- M. HOT Francis
- Mme CHOMBART Thérèse
- Mme WOJCIK Myriam
- Mme LEMAIRE Karine

4) DESIGNATION DU DELEGUE ET DU SUPPLEANT DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

- Monsieur Xavier DESRUENNE se porte candidat en qualité de titulaire
- Monsieur OLLIVIER se porte candidat en qualité de suppléant

Le Conseil Municipal approuve ces candidatures

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5) DETERMINATION DES PLAGES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La CCPM qui détient la compétence éclairage public demande la position de la commune.

Il est possible de moduler.

Les retours sur le changement appliqué cet été sont plutôt négatifs : certains habitants ont un sentiment d'insécurité mais la question a été posée au Lieutenant JOSE de la gendarmerie

de Le Quesnoy : en fait, pas plus de cambriolages.

Par contre des retours positifs de la part des amateurs d'astronomie et de la faune sauvage.

Suite à ces retours, un compromis a été choisi

23 H – 5 H : créneau choisi également par les autres communes de la CCPM
durant la semaine

réduction de la plage horaire pour la fin de la semaine (vendredi-samedi-dimanche)
Minuit – 5 H

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

.../

6) COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'indiquer si la participation à cette commission les intéresse. Il laisse le temps de la réflexion
Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président de la C.C.P.M souhaite modifier la gouvernance de la C.C.P.M en conviant des élus de chaque commune à participer à des commissions communautaires.

A cet effet, chaque membre du Conseil Municipal se voit remettre un tableau à compléter.

Ce tableau doit être remis rapidement par les élus intéressés. En effet la commune doit retourner les documents ad hoc avant le 09 Octobre.

- Information sur des aménagements de sécurité routière suite au retour des habitants lors de la campagne électorale des élections municipales

Un projet est à l'étude pour une signalisation horizontale (réalisation prévue cette année).

2 sociétés ont été contactées pour établir un devis.

Différence peinture/résine (la résine est plus durable mais à un coût supplémentaire)

Travaux sont prévus sur l'exercice budgétaire 2021 (signalisation verticale)

Les peintures routières et les panneaux de signalisation à revoir :

- Rue Georges Ozaneaux, Rue Henri-André BERTHE, Rue Roger DENIS, Rue René CENEZ

La commune pourra solliciter une subvention « AMENDES DE POLICE »

Il est souhaitable d'attendre 2021 pour déposer ce dossier afin d'établir un inventaire des besoins et permettre l'uniformité sur parc de signalisation.

OBJECTIF DE SECURITE :

Rappel des priorités, rappel de la vitesse à respecter par marquage spécifique au sol, passages piétons.

D'autres projets « plus lourds » financièrement sont également à étudier.

L'utilisation des compétences des agents territoriaux sur des secteurs plus sécurisés :

- Marquage des croix de Saint-André pour rappeler les priorités à droite Rue Henri-André BERTHE
- Passage piéton Rue Henri-André BERTHE devant l'arrêt de bus
- Ajout d'un passage piéton devant de distributeur de pommes de terre Rue Henri-André BERTHE
- Suppression du stop à la sortie des Vergers du Ruquet pour casser la vitesse à la sortie du village en direction de MARESCHEs
- Ajout d'un passage piéton Rue Roger DENIS
- Marquage au sol des priorités Rue Georges OZANEAUX

.../

- Rappel de la limite de vitesse par marquage au sol Rue Georges OZANEAUX
- Marquage au sol (ligne continue/ligne discontinue » Rue des Ecoles

Ces opérations seront imputées en investissement si cela est possible.

Le Maire :

Olivier YZANIC

